

## CONCOURS DE PLAIDOIRIE LYSIAS.

Par **Lysias**, le **18/01/2010** à **23:05**

LE CONCOURS DE PLAIDOIRIE INTER-UNIVERSITAIRE LYSIAS (L1/L2) AURA LIEU, POUR LA PREMIERE FOIS A NANCY - DU 26 FEVRIER AU 19 MARS 2010 - INSCRIVEZ VOUS EN ENVOYANT UN MAIL AVEC VOTRE ADRESSE MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE: [lysias.nancy@hotmail.fr](mailto:lysias.nancy@hotmail.fr) ou envoyez un message sur facebook (lysias Nancy).

Le concours porte sur vos connaissances en civil (1ère année) et civil/pénal (2ème année). Il s'agit de cas pratique humoristiques, ou de "rejouer" des grandes affaires déjà plaidées.

PARTICIPEZ A LA FINAL A LA COUR D'APPEL DE NANCY, ET POURQUOI PAS A LA FINAL INTERUNIVERSITAIRE A LA COUR D'APPEL DE PARIS.

GAGNEZ LE CONCOURS ET AYEZ LA CHANCE DE REPRESENTER VOTRE UNIVERSITE POUR LES FINALES INTER-UNIVERSITAIRES A PARIS !

Prenez goût à l'art de la plaidoirie, étonnez vos professeurs ainsi que des professionnels du droit, endossez la robe d'avocat à la cour d'appel.

De nombreux lots à gagner, ainsi qu'un stage en cabinet d'avocat et une prépa/CRFPA.

N'hésitez plus ! Tentez l'expérience !

Par **juristeenherbe**, le **19/01/2010** à **00:00**

Faut-il que l'on forme des équipes et qu'on soit autorisé par son établissement?

Par **Yann**, le **19/01/2010** à **09:21**

Ça c'est super intéressant comme projet! Ça remplace les concours d'éloquence que le doyen avait mis en place les années passées ou c'est en plus?

En tout cas profitez en ceux qui peuvent s'inscrire, c'est une super expérience.

Par **Lysias**, le **19/01/2010** à **18:52**

Bonjour,

Le concours est individuel, il n'est ni nécessaire de former des équipes, ni d'être autorisé par son établissement dès lors que vous êtes étudiant en L1/L2 à la faculté de droit.

Pour s'inscrire: il suffit d'envoyer un mail à [lysias.nancy@hotmail.fr](mailto:lysias.nancy@hotmail.fr)

Le concours est inter-universitaire. Les vainqueurs seront donc amenés à plaider à la Sorbonne, et, selon leur performances, à la Cour d'appel de Paris, en final.

Le concours lysias est de très grande notoriété. Il est parrainé par les plus grands cabinets français, et son influence est étroitement liée à des professeurs comme Denis Mazeaud ou encore Serge Guinchard. Chaque année le jury final est composé d'invité d'honneurs comme M. Guy Canivet, premier président à la Cour de cassation.

il se déroule en deux phases: une phase locale, permettant à chaque université de sélectionner ses candidats, suivi d'une phase nationale où chaque université se retrouve. A Nancy, plus vous avancerez dans le concours et plus vous serez à même de plaider devant vos professeurs ainsi que devant de réels magistrats et avocats.

Les candidats seront amenés à plaider sur leur thèmes d'enseignements.

En ce qui concerne la quantité de travail, que nécessite un tel concours: la forme et l'éloquence étant nos principaux critères, il n'y a pas lieu de disserte sur le droit. On demande néanmoins une analyse simple mais pertinente du sujet.

Reste que l'intérêt du concours est avant tout de découvrir la plaidoirie et de se faire plaisir. Le droit, n'est là qu'un prétexte à l'éloquence.

En tout état de cause, il ne peut fonctionner sans une bonne communication qui passe avant tout par vous, étudiants.

N'hésitez donc pas à faire passer le mot.

Ainsi je vous invite grandement à faire parler du concours, mais surtout j'espère vous retrouvez très prochainement pour les premières phases.

Bien à vous.

Besnard Bertrand (organisateur du concours lysias - Nancy).

Par **doui**, le **20/01/2010** à **16:53**

[quote="Lysias":2hx5c62x]M. Guy Canivet, premier président à la Cour de cassation.  
[/quote:2hx5c62x]

:P

Faut se mettre à jour 

Par **Stigma**, le **20/01/2010** à **21:11**

Il l'est toujours, à titre honoraire.

Par ailleurs, je me demande si c'est pas comme pour les fonctions de Président de la République ou de ministre : quand on l'est une fois, on garde le titre à vie.

Par **Lysias**, le **20/01/2010** à **22:02**

Effectivement, il manquait le mot "honoraire".

Reste que le but de ce poste n'est pas de discuter de l'erreur de plume de son rédacteur.  
Merci de le respecter.

Cordialement.

Par **Camille**, le **21/01/2010** à **11:18**

Bonjour,

[quote="Lysias":130pca7x]

Reste que le but de ce poste n'est pas de discuter de l'erreur de plume de son rédacteur.  
Merci de le respecter.

[/quote:130pca7x]

C'est bien normal, mais ce n'est pas à lui de décider de l'art et de la manière dont doit fonctionner ce forum.


Et d'ouï, en tant que modérateur, n'a fait que ce qu'il fait par ailleurs sur d'autres files et, entre autres choses, signaler les erreurs de plumes...

Par **doui**, le **21/01/2010** à **11:30**

bof j'étais pas vraiment intervenu en tant que modérateur hein. Maintenant si vous voulez mon avis de modérateur, je pense effectivement que le but de ce post est plutôt de discuter du concours Lyias, donc stop HS.

Par **Lysias**, le **21/01/2010** à **21:21**

:)

Merci 

Est ce que en tant que modérateur vous pourriez justement supprimer tout les messages HS ?

Par **doui**, le **21/01/2010** à **22:41**

euh ... non. Ton sujet reste largement lisible, faut pas exagérer et à la base c'est une info importante de souligner que Guy Canivet n'est plus premier président de la Cour de cassation.

Par **Lysias**, le **22/01/2010** à **00:42**

Je ne soulève pas, bien que l'envie me taraude.

Revenons en au concours.

Par **Yann**, le **22/01/2010** à **09:01**

Donc pour en revenir au concours, j'ai quelques questions pratiques. Concrètement comment ça se présente?

On a un temps limité pour son exposé ?

On connaît son sujet à l'avance ou il faut improviser?

Les "audiences" sont publiques (n'étant plus à la fac c'est pour savoir si je peux venir faire du tourisme)?

Est-ce deux parties qui se répondent ou un monologue?


On peut venir en robe d'avocat?

Vous évoquez plusieurs étapes, une finale locale à la CA de NANCY, etc... Il y a combien d'étapes au niveau local et au niveau national?

Que représente le niveau local? Département? Région? Tout le Grand Est?


Par **jeeecy**, le **22/01/2010** à **18:23**

[quote="Yann":2cmwybvz]On peut venir en robe d'avocat?[/quote:2cmwybvz]  
ca ce n'est pas possible car seuls les avocats inscrits au tableau de l'ordre ont le droit de

porter la robe 

Par **Yann**, le **22/01/2010** à **19:58**

[quote="jeeecy":6f29aldb]ca ce n'est pas possible car seuls les avocats inscrits au tableau de

l'ordre ont le droit de porter la robe  [quote:6f29aldb]

En théorie... mais bon on risque encore de digresser.

Par **Lysias**, le **22/01/2010** à **23:23**

Merci pour ces questions.

Il est de coutume que la final du concours de plaidoirie ait lieu en robe d'avocat. Encore faut il que je puisse en trouver.

A priori rien ne fait obstacle à ce que les candidats puissent plaider en robe à la final. Les finals auxquelles j'ai pu assister ou que j'ai pu disputer se sont déroulées en robe et le batonnier n'y a jamais fait d'objections.

En outre je sais que le doyen cachard fait plaider ses étudiants en robe d'avocat. Là encore, pas d'objections.

Et pour clore le débat la maison ponsard et dumas offre une robe aux lauréats nationaux.

Enfin bref, nous digressons Image not found or type unknown

Le concours est public (et j'insiste fortement), l'amphi sera ouvert à tout le monde.

2 joutes de 10 minutes, on accepte un léger débordement. Un droit de réponse respectif n pouvant excéder deux minutes.

Le sujet est communiqué aux candidats une semaine à l'avance.

On exige le respect des règles élémentaires du procès: respect de la cour, de la partie adverse et du principe du contradictoire pour tout élément de "preuve" fournit (on ne demande pas à ce que les conclusions soient échangées pour autant).

Au niveau national cela commence à partir des 8ème (1 candidat par fac et par année pour 14 fac en tout si je ne me trompe).

Au niveau local tout dépendra du nombre de candidats.

Le niveau local représente tout les étudiants inscrits à l'université de nancy 2 et étudiant en L1/L2.

On exige pas une analyse extrêmement poussée du sujet mais plutôt simple, efficace et pertinente, le droit ne devant que être un prétexte à l'éloquence.

J'espere avoir répondu à vos questions.

:)

Merci pour votre intéressement Image not found or type unknown

Je tiens aussi à préciser qu'il existe un concours d'éloquence pure destiné aux L3/M1 qui lui se déroule au CE mais nous ne l'organisons pas.

Par **juristeenherbe**, le **22/01/2010** à **23:35**

J'aurais aimé savoir pourquoi toutes les facs de droit ne participent pas à ce concours?

Par **Lysias**, le **23/01/2010** à **14:50**

Non, toutes les fac n'ont pas la chance d'avoir des juristes exceptionnels pour l'organiser en

leur sein Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **19/02/2010** à **08:32**

Alors, ça se présente comment ce concours? Il y a beaucoup d'inscrits?